

MAIRIE

16 rue de Saint-Fort
25660 MORRE

① 03.81.81.25.27

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 28/08/2020

Sénatoriales. Élection des délégués titulaires et suppléants

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville le 28/08/2020 à 20 heures 00

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 10 juillet 2020

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mr CAYUELA Jean-Michel, Mme ROY Brigitte les plus âgés et de PERRARD Nicolas, DROZ-VINCENT Hervé les plus jeunes.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués et suppléants

La liste déposée et enregistrée :

Composition de la liste:

La liste A est composée par M.CAYUELA Jean-Michel,

Mme ROY Brigitte la présidente de bureau, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

14 conseillers municipaux concernés ; 3 délégués titulaires à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée)

14 nombre de bulletins:

14 bulletins

0 blancs

0 nuls

14 suffrages exprimés

La liste ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés délégués titulaires et suppléants dans l'ordre du tableau suivant :

| | |
|---------------------|-----------------------------|
| CAYUELA Jean-Michel | 14 voix délégué titulaire |
| CARTIER Martine | 14 voix déléguée titulaire |
| BOUDAY Gilles | 14 Voix délégué titulaire |
| LEPLAT Agnès | 14 voix déléguée suppléante |
| DROZ-VINCENT Hervé | 14 Voix délégué suppléant |
| BOILLON Clotilde | 14 voix déléguée suppléante |

ACCORD DE PRINCIPE DROIT DE PASSAGE

Le Maire et Hervé PONT, conseiller par délégation en urbanisme, expliquent au conseil municipal qu'il y a lieu d'établir un droit de passage entre les parcelles cadastrés AC069 et AC075 appartenant à la famille ADRIAN avec la parcelle communale cadastrée AC256 (parking de l'église).

La transaction fera l'objet d'une convention entre les parties prenantes.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'accord de principe pour le droit de passage.

Donne son autorisation au Maire de signer ladite convention.

ENTRETIEN CHAUDIERES FIOUL ECOLE EGLISE ANCIENNE MAIRIE

Le Maire et Gilles BOUDAY expliquent au conseil municipal qu'il y a lieu d'établir un contrat d'entretien annuel des chaudières des bâtiments communaux

L'entreprise PAUL Michel, propose un contrat d'entretien annuel comprenant

- ✓ nettoyage chaudière
- ✓ brossage de la chambre de combustion des carneaux
- ✓ aspirateur des suies
- ✓ démontage ligne gicleur et nettoyage chimique
- ✓ nettoyage filtre, pot filtre, arrivage d'aire, cellule,
- ✓ remontage et réglage chambre de combustion
- ✓ contrôle et réglage des fumées

La prise d'effet du contrat est au 1 octobre 2020, pour la somme de 871.16€ TTC/an

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le contrat présenté et autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce contrat.

LOCATION COPIEUR COULEUR ECOLE

Le Maire et Martine CARTIER, informent au conseil municipal que la directrice de l'école souhaiterait avoir un copieur couleur.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la location d'un copieur avec l'entreprise espace bureautique pour un montant de 226.00€ HT/ trimestre avec contrat d'entretien.

Donne son autorisation au Maire de signer ladite convention.

TARIF CANTINE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il a demandé à la Maison Familiale Rurale du village, une offre de service pour la fourniture des repas de cantine scolaire pour l'année 2019/2020.

La Maison Familiale Rurale a répondu favorablement en fixant le prix du repas livré à 4.10 € (prix identique à l'année précédente).

En tenant compte des informations ci-dessus, il y a lieu de fixer le tarif de la cantine scolaire pour l'année 2020/2021.

Coût du repas : 4.10 € auquel il faut ajouter le service pour 0.76 € soit un total de 4.86 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- ↳ Décide de ne pas augmenter le tarif de la cantine pour l'année 2020/2021
- ↳ Charge le Maire d'établir une convention avec La Maison Familiale Rurale
- ↳ Donne son autorisation au Maire de signer ladite convention.

TARIF GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de fixer le tarif de la garderie pour l'année 2020-2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

☞ Décide de ne pas augmenter le tarif de la garderie pour l'année 2020/2021 soit :
1.12€ la ½ heure et de **2.24€** l'heure de garderie

POSE CLÔTURE ET PORTAIL MAIRIE

Le Maire et Gilles BOUDAY, adjoint expliquent au conseil municipal qu'il y a lieu de poser une clôture et portail sous la mairie.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise FCE pour un montant de 2 138.00€ HT pour la fourniture et pose de clôture et de 2 100.00€ HT pour la pose et fourniture de portail.

RACCORDEMENT ENEDIS RUE DES BUIS

Le Maire et Hervé PONT, conseiller par délégation en urbanisme, expliquent au conseil municipal que pour faire suite à la demande de raccordement électrique correspondant à la délivrance de permis de construire route des buis, ENEDIS a fait parvenir un devis de travaux électriques concernant : l'accès au réseau, les frais administratifs, les mises en chantier et les travaux souterrains, se montant à 5435.28 €.

Les explications entendues et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce devis et donne pouvoir au Maire pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

TRAVAUX MENUISERIE MAIRIE

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il y a lieu de poser des ferme-porte pour l'accès aux toilettes ainsi que des caissons d'habillage dans les placards de la mairie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de MALENFER pour le montant de 369.00€ H.T.

Cette dépense sera imputée, en investissement, au compte 2313 du budget communal 2020.

Le Maire
Jean-Michel CAYUÉLA

